

Référence : C.N.310.2024.TREATIES-XIX.37 (Notification dépositaire)

ACCORD INTERNATIONAL DE 1992 SUR LE SUCRE
GENÈVE, 20 MARS 1992

ARGENTINE : ACCEPTATION DES AMENDEMENTS À L'ACCORD INTERNATIONAL DE
1992 SUR LE SUCRE ¹

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de
dépositaire, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 26 juillet 2024.

Le 26 juillet 2024



¹ Voir notifications dépositaires C.N.258.2022.TREATIES-XIX.37 du 27 juillet 2022
(Amendements à l'Accord international de 1992 sur le sucre), C.N.215.2023.TREATIES-XIX.37 du 21
juillet 2023 (Amendements à l'Accord international de 1992 sur le sucre) et C.N.227.2024.TREATIES-
XIX.37 du 1er juillet 2024 (Amendements à l'Accord international de 1992 sur le sucre).